

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-138/SG/AI nommant billeteur et régisseur comptable, à titre provisoire, un agent contractuel .

n° 70-138/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
5 février 1970

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1970

Date du numéro
25 février 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. André Guy, secrétaire dactylographe contractuel (cat. D) en service au District de Djibouti (Ministère des Affaires intérieures) est nommé, à titre provisoire et pendant l'absence de M. Daher Djama Robleh : — billeteur. pour les services du District et de la Voirie de Djibouti ; — régisseur de la Caisse d'avance du District de Djibouti ; — régisseur des marchés de Djibouti ; — agent intermédiaire pour la perception des menues recettes. Pendant cette période, l'intéressé percevra l'indemnité de Chef de Section Suivant le taux alloué À M. Deher Djama Robleh.